

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 05 décembre à 20 heures
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 3

Nombre de pouvoir : 3

Date d'envoi de la convocation le 21 novembre 2023

Titulaires présents :

Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, David DUBOSSON, Françoise MUGNIER, Gilles REY

Daniel ROCHAIX, Hervé FERROUD-PLATTET

Titulaires absents :

Alexis BUTTIN, Jean-Pierre LACOMBE, Martine VIBERT

Jean-François BRAISSAND

Patricia MERMOZ

Vincent BOULNOIS, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY, Eric DELHOMMEAU

Pouvoirs

Patricia MERMOZ donne pouvoir à Agnès BARILLIER,

Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à Daniel ROCHAIX,

Eric DELHOMMEAU donne pouvoir à Hervé FERROUD-PLATTET,

Madame Agnès BARILLIER été élue secrétaire de séance

Réf : D_E_003_23

Objet : OBSERVATOIRE DE LA QUALITE DE L'EAU - ANNEE 2024 APPROBATION DU PROJET ET SOLlicitation DES FINANCEURS

Monsieur le Président expose que, dans la continuité des études menées depuis 2021, une nouvelle campagne « allégée » d'analyses sur le bassin versant du Chéran est nécessaire.

Le premier objectif est d'évaluer la dégradation hivernale des milieux dans le Haut Chéran (fin février début mars 2024 ; 5 stations). Aux paramètres conventionnels seront ajoutées des mesures de l'oxygénation des sédiments seront faites de manière inédite en 2024 (Bâtons hypoxie). Enfin, sur 4 stations des Bauges, les paramètres physico-chimiques du groupe 1 (nutriments, pH, etc) seront complétés par une campagne journalière complète : mesures sur 24h, toutes les heures.

Le second objectif est de compléter les données estivales du suivi 2022, qui avait été pénalisé par des assecs (juillet-août 2024 ; 11 stations)

Le montant prévisionnel de l'opération sous maîtrise d'ouvrage SMIAC s'élève à 38 500 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	50%	19 246.68 €
SMIAC	50%	19 246.68 €
TOTAL		38 493.36 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical

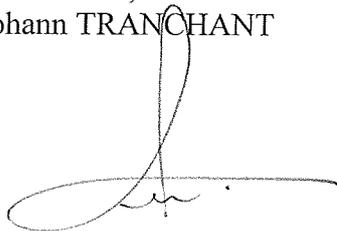
DECIDE

D'APPROUVER l'exposé de Monsieur le Président et le valider le lancement de cette campagne ;

DE PRECISER que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront prévus au budget 2024 ;

DE SOLLICITER une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse pour cette opération et tout autre financeur potentiel.

Le Président,
Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER

Votants	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0